DONNADIEU (Jean-Louis), « Tableau de chasse à Saint-Domingue, ou la capture de marrons comme signe avant-coureur de la révolte des esclaves d'août 1791 ? », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°202, septembre-décembre 2025, p. 19-36

Tableau de chasse à Saint-Domingue, ou la capture de marrons comme signe avant-coureur de la révolte des esclaves d'août 1791 ?

Jean-Louis DONNADIEU[1]

Quand on se penche sur le phénomène du marronnage, c'est-à-dire de la fuite d'esclaves refusant leur condition servile, c'est bien souvent pour retracer des parcours individuels, ce qui permet d'évoquer la geste héroïque de ces audacieuses et audacieux et tenter autant que faire se peut de retracer leur histoire. Il est pourtant un autre aspect des choses qui permet d'en savoir plus sur cette résistance mais aussi sur le caractère implacable de la réduction en esclavage : la prise en chasse de ces marrons. Pour le dire autrement, le côté répressif, lequel a deux facettes : soit une traque privée (ou une solution privée négociée en cas de « grève » collective d'atelier[2]) organisée par le maître (ou le gérant), soit la traque officielle, par les détachements de maréchaussée qui parcourent le pays et qui finissent par capturer des fugitifs.

Concernant les affaires privées, les documents sont rares, épars, émanant pour l'essentiel des correspondances des gérants – qui, évidemment, répugnent à avouer les dysfonctionnements des habitations dont ils ont la charge – aux propriétaires absentéistes, voire des comptes d'exploitation (dépenses de poursuite, frais de geôle…)[3]. Outre les silences gênés, bien des éléments de ces sources privées se sont donc perdus ou sont difficiles d'accès. Quant à la source officielle, elle consiste en quelques dossiers de procès de marrons ayant échappé à la destruction, en rares éléments consignés dans des rapports d'administrateurs et, surtout, en informations publiées par la presse. Dans le cas de la grande colonie de Saint-Domingue, les colonnes des *Affiches Américaines* – dont la collection est presque complète entre 1766 et 1790[4] – nous donnent à la fois des avis de recherche émanant de maîtres voulant récupérer leurs esclaves en fuite (l'expérience empirique de leur consultation conduit à penser que ces avis

[1] Enseignant au lycée Ozenne de Toulouse. Derniers livres parus : *L'Ombre de Makandal*, Paris, éditions du 81, 2024 ; *Toussaint Louverture, esclave, affranchi, maître de Saint-Domingue*, Port-au-Prince, C3 éditions, 2025.

[2] Ainsi le cas de la « grève » chez Noé-d'Héricourt en 1782. Voir mon article « Jean-Jacques et Hippolyte, deux commandeurs meneurs de grève, ou comment sonner l'alarme à la sucrerie des Manquets (Saint-Domingue, 1782) », dans « Histoires d'Esclaves », *Transatlantica*, revue d'études américaines, 2/2012 (lien direct : https://journals.openedition.org/transatlantica/6205) ; pour une mise en perspective du phénomène des « grèves », se reporter à John Garrigus*, A Secret among the Blacks, Slave Resistance before the Haitian Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 2023, chap. 7.

[3] Exemple parmi bien d'autres, dans les comptes de l'habitation Juchereau de Saint-Denis (Trou-du-Nord ; archives privées reversées aux Archives Départementales du Gers) : « Prise des nègres marrons et frais de geôle » : 234 livres en 1777, 286 livres en 1778, 99 livres en 1779, 150 livres de 1780 à mars 1782. On ne sait pas combien de marrons ont été rattrapés par la milice ou des particuliers. Autre exemple, à la note 31 de mon article « Quand le vernis craque : l'habitation d'Héricourt au Morne-Rouge (Saint-Domingue, XVIII[e] siècle), de la brillante façade à la faillite annoncée *», Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°184-185, septembre-décembre 2019, janvier-avril 2020.

[4] Ce fonds (un peu plus de 16 100 pages) est consultable sur le site des Digital Collections de l'Université de Floride. Lien direct : https://dloc.com/title-sets/AA00000449/results ; il ne reste que quelques numéros épars pour l'année 1791, en partie complétés par la *Gazette de Saint-Domingue* pour les parties Ouest et Sud de la colonie (accessible en ligne sur le site de la John Carter Brown Library https://jcblibrary.org/collections/digital-images).

représentent environ un tiers des cas)[5], et aussi des annonces de marrons « conduits à la geôle » (environ les deux autres tiers) après capture par la milice[6].

Ces captures impliquent une mobilisation de la maréchaussée, dépendant des autorités judiciaires ; elle sillonne les chemins, bat la campagne et peut aussi prendre délibérément en chasse des marrons, quand ont été repérées des cachettes ou quand l'expérience apprend aux miliciens que tel endroit est lieu de rassemblement. Ces patrouilles peuvent aussi intervenir à la demande d'un propriétaire privé quand celui-ci sent qu'il n'a pas les moyens d'enrayer un mouvement de marronnage sur son domaine[7]. Quoi qu'il en soit, le mot d'ordre est de capturer les marrons vivants où qu'ils soient – y compris dans les habitations (qui de toute façon ne sont pas clôturées) – puis de les conduire à la geôle la plus proche (avant éventuel transfert vers une autre geôle), et de préférence sans les blesser. Mais ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut ; le dépouillement des entrées à la geôle montre que dans certains cas les miliciens font, sans ménagement, usage du sabre, voire du fusil. Et dans le cas extrême où le marron se bat comme un beau diable et refuse de se rendre, il peut être tué[8], charge aux miliciens d'en apporter la preuve (notamment le morceau de peau marqué de l'étampe du maître). Précisons que l'administration coloniale a prévu une « Caisse des suppliciés » permettant (théoriquement) aux propriétaires d'être financièrement dédommagés de la perte d'un esclave exécuté.

Le recensement de ces entrées à la geôle supplée autant que faire se peut aux registres d'écrou disparus et permet donc d'avoir aussi quelque idée sur les

[5] Accessibles en ligne via la base www.marronnage.info. Par ailleurs, quelques rares avis de recherche sont insérés au milieu d'annonces de vente. En ce qui concerne les conduites à la geôle, cette base de données ne contient que celles des années 1766 et 1767, ainsi que les premiers mois de 1768.

[6] Précisons de suite que dans cet article il a été fait distinction entre le nombre de captures et le nombre de marrons. En effet, un esclave en marronnage peut être capturé une première fois, puis récupéré par son maître, puis de nouveau marronner et être de nouveau capturé. On compte alors deux captures, mais elles ne correspondent qu'à un seul individu. Les statistiques sur les « nations », les étampes, les blessures, maladies, épaves, etc. ont été établies à partir du seul total des individus concernés, en éliminant les doublons.

[7] Ainsi, dans le cas de la « grève » d'esclaves à l'habitation Noé, le procureur Bayon de Libertat écrit au comte de Noé (absent) : « Si demain dans la journée ces nègres ne sont pas rentrés dans leur devoir, je vais leur faire la chasse avec une compagnie de mulâtres ou je mettrai tous mes gérants » (lettre du 19 mai 1782). Ce que le procureur n'indique pas, c'est que ladite compagnie ne peut être mobilisée qu'avec l'accord des autorités officielles.

[8] L'ordonnance des administrateurs « portant rétablissement de la maréchaussée », en date du 20 janvier 1733, répond selon l'exposé des motifs au constat d'une augmentation du marronnage et de la constitution de bandes (qui vont être un fait endémique, tout au long de la période coloniale). En cas de mort du fugitif, les miliciens doivent en rapporter l'étampe comme preuve (Art. VII ; voir de Médéric Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous-le-vent*, tome 3, pp. 344-349). Pour la période documentée par les *Affiches Américaines*, on trouve un seul cas ce genre dans le numéro du 1er mai 1771 : « Il a été remis à la geôle de Saint-Marc une étampe enlevée de dessus le sein d'un nègre tué dans le bois, laquelle présente le mot ANDREAU ». Autre cas de marron tué, exceptionnellement mentionné dans la gazette coloniale, l'édition du Cap du 26 avril 1786 indique à propos de la geôle du Fort-Dauphin : « On a apporté (…) la tête d'un nègre marron qui se nommait Pierre, espagnol de nation, tué à Maribaroux ». Il y a eu d'autres cas de morts de marrons abattus d'un coup de fusil mais non mentionnés par la presse ; on peut avoir un aperçu des « prises en chasse » (comme on disait alors) en consultant le mémoire du colon progressiste Claude Milscent de Mussy (1740 -1794) *Sur les troubles de Saint-Domingue, d'Angers, 31 octobre 1791. Au Patriote Français* (accessible sur Gallica : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5462001n/f1.item.texteImage). Des pages 7 à 12, il fait part de son expérience personnelle comme chef d'un détachement de milice, principalement dans les années 1775-76 et aussi en 1790. Merci à Philippe Girard d'avoir attiré mon attention sur ce témoignage, ainsi que des échanges fructueux que nous avons eu à propos de ces questions de marronnage, et qui ont enrichi la réflexion proposée par cet article.

résultats du dispositif officiel de lutte contre le marronnage, d'autant que l'ordonnance royale du 18 novembre 1767 précise que le maître dispose de trois mois après annonce officielle pour venir chercher son (ou ses) esclave(s) ainsi détenu(e)(s) ; passé ce délai il est procédé à la mise en vente aux enchères de ces captifs et captives, au titre d'épaves (entendre : biens en déshérence)[9].

S'il est impossible d'avoir une vision exhaustive de la question du marronnage, ces annonces d'entrées en prison nous permettent cependant une approche du phénomène sous l'angle du rapport évasion/répression, qui favorise notamment la détection de tendances et l'établissement de quelques statistiques. On formulera l'hypothèse que ces annonces d'incarcération peuvent révéler au moins des symptômes de tensions sous-jacentes, et on tentera de voir lesquelles (rappelons que le débat demeure non tranché entre l'importance du « petit marronnage » – qui serait d'abord une fuite de circonstance – face à celle d'un « grand marronnage » aux motivations politiques plus affirmées). En fonction de cette hypothèse, on commencera par proposer une vision large, à l'échelle de la colonie, et en tirer quelques généralités de fond, pour petit à petit recentrer le regard sur la partie Nord ; en effet, il apparaît que le marronnage est en nette augmentation dans la région du Cap juste avant la révolte de 1791.

Approche globale

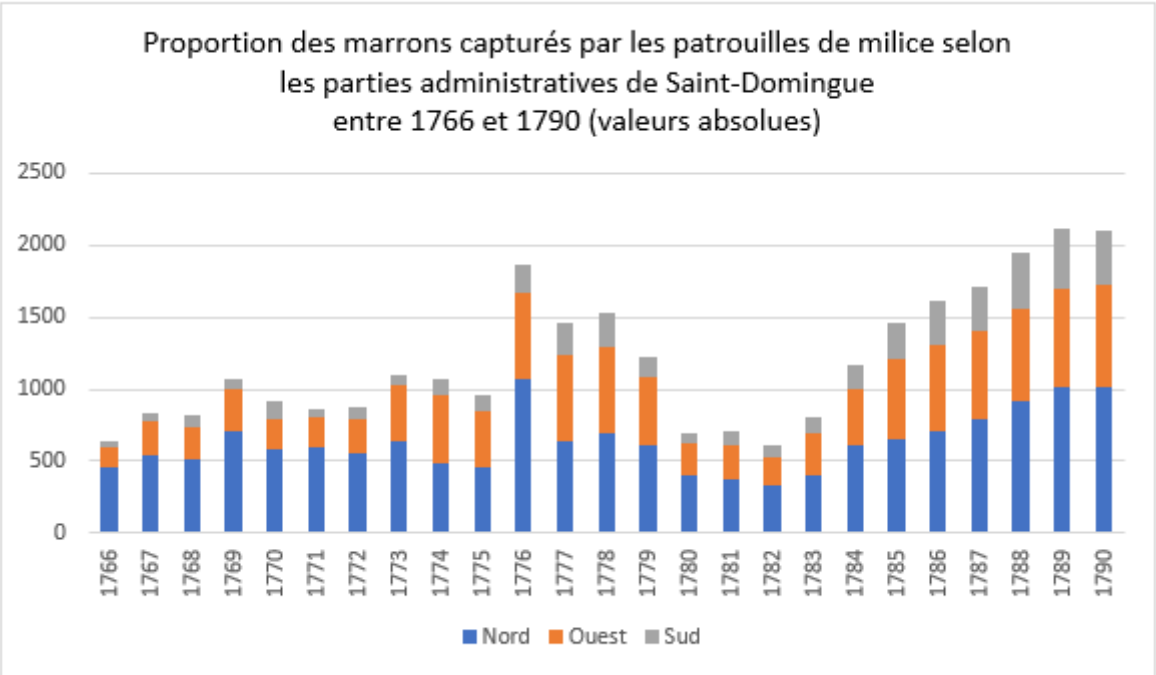
Publiées avec privilège (c'est-à-dire que l'imprimeur a le monopole de publication, et reste soumis au contrôle étroit des autorités coloniales), les *Affiches Américaines* ont le caractère d'un journal officiel, dont nous disposons de la quasi-intégralité des numéros entre 1766 et 1790, soit un quart de siècle (les quelques numéros manquants ne portent pas préjudice à une vue d'ensemble). En ce qui concerne les cas de marronnage recensés par ces colonnes, s'agit-il d'une source fiable ? Oui et non. En effet, elle n'est pas exhaustive : bien des fuites d'esclaves ne sont pas signalées par les maîtres ou les gérants d'habitations (annonces payantes donc impliquant un effort financier pas toujours accepté ou possible, des plantations se trouvant souvent bien loin des bureaux de cette gazette, des maîtres préférant courir sus eux-mêmes à la poursuite de leurs esclaves fugitifs…) ; les mouvements de « grève » n'apparaissent pas non plus (car peu flatteurs pour les gérants), et les cas de marrons jamais capturés nous échappent par la force des choses. La prudence s'impose dans l'analyse des cas publiés, ils ne sont jamais qu'une illustration partielle d'un phénomène plus vaste. Cette source reste cependant fondamentale en ce qui concerne les captures par la maréchaussée car alors l'information devient publique et enclenche le délai légal de trois mois dont

[9] Dans les premiers temps de la colonie (arrêt du Conseil supérieur du Cap-Français du 9 février 1707), les maîtres n'avaient qu'un mois pour venir récupérer leur esclave fugitif, faute de quoi il était revendu aux enchères, délai que l'expérience a fait rallonger. Il y eut aussi une période (règlement du roi du 31 juillet 1743) durant laquelle l'esclave non réclamé au bout d'un mois était « mis à la chaîne », entendre aux travaux forcés (notamment à l'entretien des fortifications) ; les condamnés à mort pour troisième cas de marronnage voyaient aussi leur peine commuée en travaux forcés à vie (de par un règlement du roi en date du 25 septembre 1744, confirmant des dispositions déjà prises le 14 mars 1741 qui permettaient aux administrateurs de la colonie de suspendre l'exécution des condamnations à mort des marrons récidivistes). Puis le pouvoir se ravise à propos du sort des marrons forçats, revenant à la vente aux enchères (ordre royal du 26 octobre 1746), mais c'est de nouveau la valse-hésitation car une ordonnance de l'intendant de la colonie (23 mars 1764) fait des marrons non réclamés des « galériens » (= forçats), jusqu'à ce que, finalement, l'ordonnance royale de 1767 indique que la règle est désormais la revente au plus offrant. À noter aussi que les Libres de couleur arrêtés sans porter sur eux un document prouvant leur liberté ont trois mois pour en apporter la preuve officielle (les « étrangers » qualifiés d'anglais, espagnol, etc. six mois). Sinon ils sont eux-aussi remis en esclavage via revente aux enchères.

disposent les maîtres pour venir chercher leur(s) marron(s) à telle geôle. À passer en revue les colonnes des *Affiches Américaines*, on a l'impression qu'après quelques probables manques les premières années (notamment dans l'Ouest et surtout le Sud), le caractère de publication systématique devient un quasi-réflexe durant les années 1780.

Pendant ce quart de siècle allant de 1766 à 1790, rappelons que la population réduite en esclavage à Saint-Domingue va plus que doubler, passant d'environ 206 000 en 1763 à presque 500 000 en 1790[10], de par l'arrivée massive de captifs, notamment après la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique ; en effet, de quasi-inexistante durant la guerre – du fait de l'efficace guerre de course menée par les Anglais – la traite esclavagiste repart de plus belle après 1783, avec 30 000 entrées en moyenne chaque année, parfois même davantage[11].

À propos du marronnage qui se produit durant ce quart de siècle crucial, qu'observe-t-on ?



Premier constat, chronologique : on observe d'importantes fluctuations du nombre de captures, selon les années. Globalement, la tendance est à l'augmentation jusqu'en 1778 (avec même un pic en 1776), avant une chute qui devient nette au début des années 1780, puis une reprise importante desdites captures dans la seconde moitié de cette décennie. On reviendra plus loin sur ces

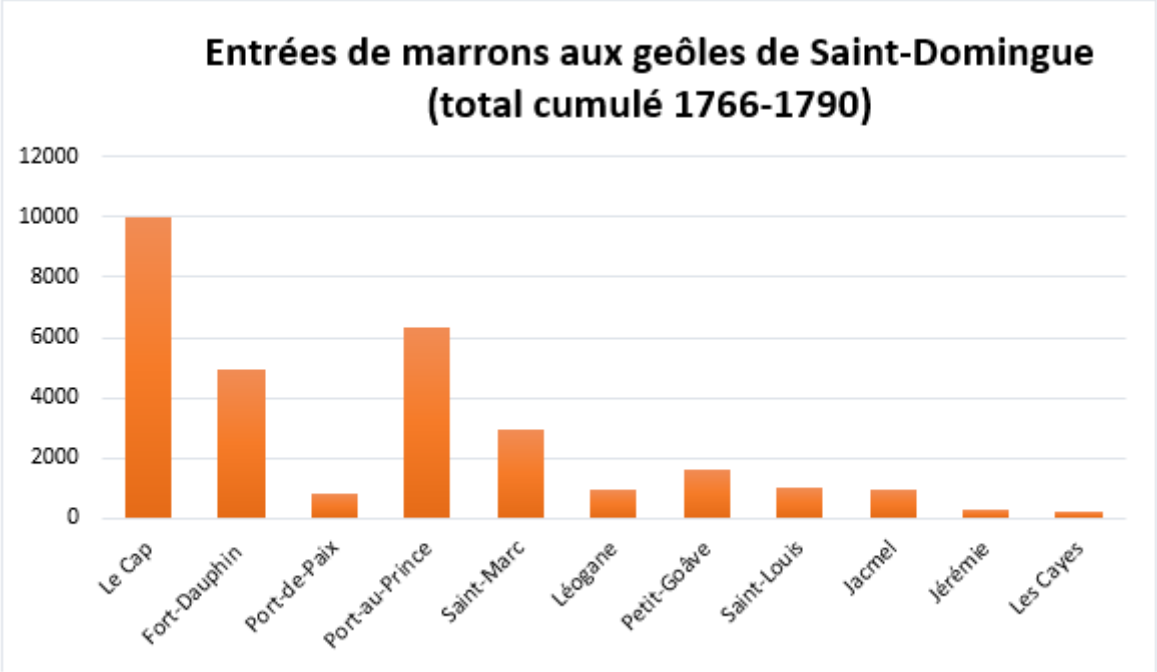
[10] Se reporter à l'article de Christian Schnackenbourg, « Statistiques économiques haïtiennes à l'époque coloniale (1681-1789) », *Outre-mers*, tome 98, n°372-373, 2e semestre 2011, pp. 145-155. On peut ajouter que le recensement de l'impôt de capitation pour 1769 indique 87 435 esclaves pour le Nord, 82 844 pour l'Ouest, 50 374 pour le Sud (total : 220 653). Le recensement de *l'Etat des finances de Saint-Domingue* du chevalier de Proisy indique, pour 1789, 164 097 pour le Nord, 162 372 pour l'Ouest, 108 050 pour le Sud (total 434 519). À noter que, pour sa part, l'avocat Moreau de Saint-Méry donne dans sa *Description… de la partie française de Saint-Domingue* des effectifs légèrement supérieurs (Nord 180 000, Ouest 168 000, Sud 114 000, total 462 000) sans préciser sa source. La fraude fiscale pratiquée à l'époque conduit à penser que ces relevés sont minimisés. Par ailleurs, dans son ouvrage *La France et ses esclaves* (Paris, Grasset, 2007), Frédéric Régent indique 495 528 esclaves en 1790.

[11] On se reportera utilement à la base de données https://www.slavevoyages.org/

variations. Par ailleurs, si on part du principe que la vigilance de la milice reste constante et que le nombre de captures est le reflet de l'ensemble du marronnage, la tendance à l'augmentation du nombre de captures sur le long terme n'indiquerait pas un phénomène de fuite en masse ; compte tenu que la population réduite en esclavage est multipliée par un facteur probablement de l'ordre de 2,1 sur l'ensemble de la période, on constate un accroissement en proportion plutôt modéré du nombre de marrons capturés (multiplication de l'ordre de 2,3).

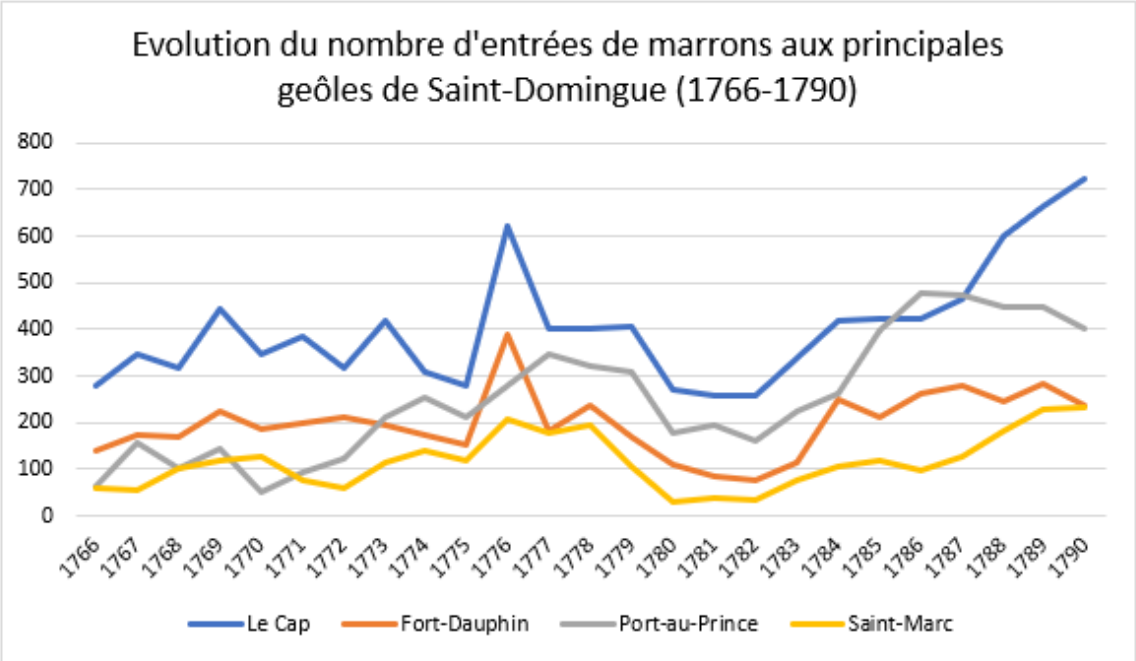
Second constat, géographique : il y a une forte disparité du nombre de captures selon les parties administratives de la colonie. Elles sont en partie dues au fait que le Nord – dominant systématiquement – est la partie la plus peuplée, donc potentiellement pouvant générer le plus d'évasions ; des études antérieures[12] ont cependant montré qu'en proportion, il y a toujours davantage de départs en marronnage dans le Nord qu'ailleurs dans la colonie. Rajoutons cependant que le dépouillement des *Affiches Américaines* conduit aussi à penser que la transmission des annonces de capture, notamment issues des parties Ouest et surtout Sud, a mis quelque temps avant de devenir un réflexe pour les geôliers, voire que certaines geôles n'existent pas au début des relevés (on n'a d'éléments pour celles des Cayes qu'à partir de 1771, par exemple). Toujours est-il qu'à partir de la fin des années 1770, une fois la machine répressive bien rodée, on a alors des éléments quasi-systématiques (à l'exception de trois ans inexpliqués pour Léogane et un an pour Jérémie, mais ces manques potentiels sont numériquement faibles si on se fie aux années pour lesquelles ces captures sont connues). On peut donc sans craindre de trop se tromper établir un graphique donnant idée du nombre d'entrées par geôle.

[12] Je renvoie à mes précédentes approches, qui toutes soulignent cette domination « nordiste » : « Les sœurs de Maronne, ou fuir l'esclavage au féminin (Saint-Domingue, 1766-1790) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°201, mai-août 2025, pp. 4-56 ; « Esclaves marrons de propriétaires libres de couleur : regard croisé sur deux groupes méconnus (Saint-Domingue, 1766-1791) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°196, septembre-décembre 2023, pp.66-99 ;« Invisibles parmi les invisibles : ces esclaves des sphères coloniales anglo-saxonne, néerlandaise, espagnole, portugaise, scandinave, ou d'autres colonies françaises, devenus marrons à Saint-Domingue (1766-1791) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°195, mai-août 2023, pp. 37-89.



On voit très clairement, sur le long terme, dominer quatre centres ; par ordre décroissant d'entrées, il s'agit du Cap-Français (Cap-Haïtien aujourd'hui), du Port-au-Prince, du Fort-Dauphin (Fort-Liberté aujourd'hui) et de Saint-Marc, qui totalisent un peu plus de 80% des conduites à la geôle de toute la colonie. Les variations possibles du fait des quelques lacunes documentaires ne jouent de toute façon qu'aux marges, sur de petits effectifs par centre, sans modifier les tendances de fond. Par ailleurs, la partie Sud est clairement en retrait par rapport au reste. Cela confirme aussi que le Nord prédomine, en valeurs absolues comme en valeurs relatives.

En retenant donc les quatre principales geôles domingoises, quelles fluctuations d'entrées connaissent-elles au fil du temps ?



On retrouve bien sûr les variations dans le temps déjà observées, mais apparaît aussi le fait que la geôle du Cap-Français voit une augmentation importante du nombre d'entrées de capturés dans les dernières années précédant la Révolution haïtienne, quand les autres prisons connaissent une faible augmentation, sinon un tassement, de pareilles entrées. Ce qui pousse à examiner à part ce phénomène touchant le Cap-Français.

Fluctuations : hypothèses d'explication

Les pics de 1776 au Cap-Français et au Fort-Dauphin

Ils sont en grande partie dus à des arrivées « extraordinaires » de marrons, à savoir ceux capturés dans la partie espagnole de l'île et remis aux autorités françaises (l'échange réciproque existe aussi). Les administrateurs coloniaux, tant français qu'espagnols, ont clairement pris conscience que, sur le territoire soumis à leur autorité, des fugitifs venus de la partie voisine vivent clandestinement, ce qui peut causer des troubles en aggravant le risque de constitution de bandes entraînant l'insécurité dans les campagnes, la pratique de vols, rapines, enlèvements d'autres esclaves, etc. sans oublier l'exemple fâcheux que cela peut constituer – aux yeux des maîtres – pour d'autres esclaves si le phénomène tend à persister. Le mouvement prend une telle importance que les autorités tant espagnoles que françaises en viennent à des procédures d'extradition régulières et, pour clairement fixer les choses, vont délimiter la frontière entre les deux parties de l'île en 1777[13] (et donc à partir d'où un marron se trouve-t-il – ou pas – en territoire étranger par rapport à sa puissance tutélaire).

[13] Lors des négociations avec les autorités espagnoles, la question du marronnage et celle du tracé de la frontière sont des sujets récurrents et liés, depuis longtemps. En témoignent par exemple les documents suivants : « Arrêt du conseil du Petit-Goâve » (20 septembre 1728), FR ANOM, F3/170, folio 23 (Jean Lejeune envoyé à la ville de Santo-Domingo pour y chercher des marrons). Voir aussi (même cote) les décisions des 11 décembre 1729 (p.66, p.68 et p.84), du 18 octobre 1731 (p.132), du 25 décembre 1731 (p.136), du 10 juin 1732 (p.142), et encore différents documents écrits durant l'année 1742. Un courrier du gouverneur d'Ennery au ministre de Sartines

Ces extraditions, sporadiques jusqu'en 1773[14], vont donc devenir plus fréquentes quand, sous bonne et spectaculaire escorte, sont ramenés des groupes de capturés, au point d'approcher le tiers de toutes les entrées à la geôle du Cap cette année-là, et 15% à celle du Fort-Dauphin[15], entrainant probablement un brusque problème de surpopulation carcérale dans les geôles concernées. Ce qui expliquerait que les années suivantes, ce soit au fur et à mesure, par petits contingents, que les extraditions vont avoir lieu, l'habitude étant désormais prise. On peut penser que ces remises très régulières vont aussi avoir pour but de bien faire comprendre que la partie voisine ne saurait être un refuge sûr, et qu'un esclave reste un esclave, même après des années de marronnage.

Cela étant, rappelons qu'existent de tout temps bien des raisons pour marronner : refus par principe de la condition servile, fuir des cadences de travail harassantes, échapper aux châtiments et à la violence subie, rejoindre l'élu(e) de son cœur, une connaissance ou encore une bande vivant dans les bois, chercher à manger à sa faim (en particulier quand les variations climatiques – sècheresses ou ouragans – ne permettent pas la production suffisante de vivres), donner naissance – pour les femmes enceintes – à un enfant dans un univers libre même s'il est clandestin, se fondre en ville voire tenter sa chance dans une colonie étrangère… Les aléas font que les destinées n'ont rien de linéaire. Sans oublier qu'en 1776 arrivent aussi les premiers échos de la déclaration d'indépendance des Insurgés nord-américains face au roi d'Angleterre. Comment ce qui va conduire à la guerre d'indépendance des futurs États-Unis est-il commenté et interprété par la masse démographique réduite en esclavage ?

Le « creux » généralisé du début des années 1780

Cette guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique, justement, entraîne une réaction forte et conjuguée de la marine de guerre comme des corsaires britanniques, lesquels à partir de 1778 étranglent progressivement les échanges commerciaux de la partie française de Saint-Domingue. Au point que les navires français partant de la grande colonie ne peuvent le faire que par convois fortement armés, ou que les maisons de négoce passent par l'intermédiaire de navires neutres (du Saint-Empire par exemple) pour assurer un minimum d'échanges. De fait, la traite esclavagiste est durement affectée, il n'y a pratiquement plus de captifs qui arrivent pour renouveler la force de travail. En particulier il n'y a (provisoirement) plus de « nouveaux », fraîchement débarqués qui seraient tentés par un marronnage dès les premiers temps de leur arrivée ; on peut aussi penser qu'il y a probablement davantage de surveillance de la main d'œuvre servile par des maîtres qui savent qu'ils sont en situation de pénurie, donc que l'évasion devient plus difficile. Il ne faut pas oublier non plus, notamment dans la partie Nord, qu'on constate le stationnement de nombreuses troupes destinées à combattre aux côtés des Insurgés nord-américains. Le Cap (avec, en Martinique,

(FR ANOM, C9B/25, 18 décembre 1775, p.1052) rapporte les propos du gouverneur espagnol Solano indiquant que le tracé de la frontière vient d'être finalisé en Europe ; d'Ennery se réjouit que la question soit résolue (il y avait de nombreuses disputes sur les marrons et la frontière dans les autres lettres du dossier). Informations aimablement communiquées par Philippe Girard.

[14] Cette année-là on observe les premières extraditions groupées (de l'ordre de la dizaine de capturés) vers la geôle du Port-au-Prince (par exemple voir les *Affiches Américaines* des 11 août et 18 août 1773) et du Cap (éditions des 31 juillet, 30 octobre et 27 novembre 1773).

[15] Ainsi, au Cap : le 15 février on compte 60 arrivées d'un coup ; le 16 mars, 15 ; le 30 mars, 9 ; le 7 mai, peut-être 49 (mais le libellé des entrées laisse planer le doute) ; le 13 juillet, ils sont 28 extradés ; le 14 septembre, 14 ; le 26 octobre 23. Au Fort-Dauphin, on relève par exemple 34 arrivées le 9 février et 18 le 22 avril.

Fort-Royal – Fort-de-France aujourd'hui) étant une base arrière de la marine de guerre française, se pose le problème épineux du casernement des régiments, tant français qu'espagnols du reste. La ville n'y suffisant pas, les autorités sont obligées d'installer des baraquements aux alentours, notamment au Haut-du-Cap et à Limonade. La présence massive de cette soldatesque dans la grande plaine a peut-être pris un caractère intimidant, pour ne pas dire dissuasif, auprès de certains candidats au marronnage craignant d'être repérés ; pour eux, ne valait-il pas mieux attendre des jours meilleurs, une fois ces troupes parties[16] ?

La reprise du marronnage après 1783

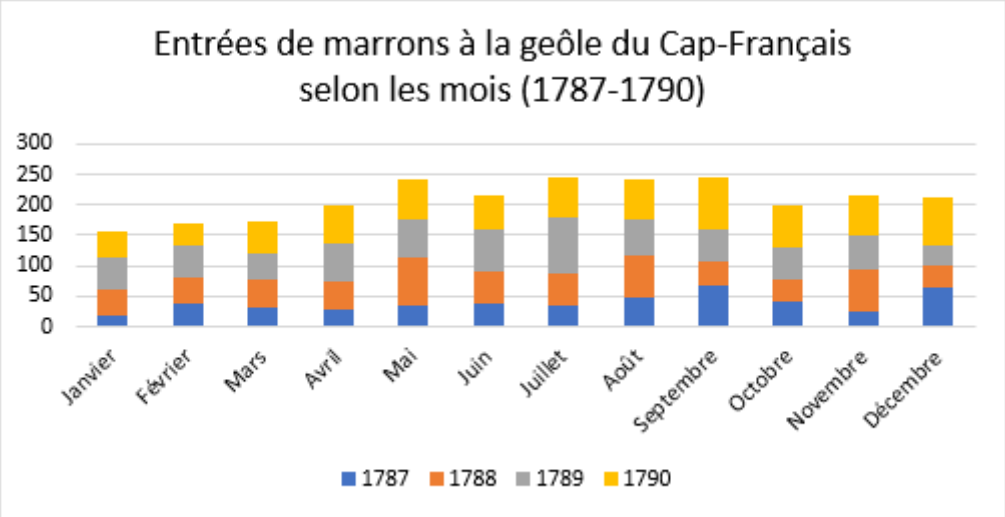
La paix revenue (et les troupes reparties…), on voit des arrivées massives de nouveaux bras dans une colonie dont la demande en esclaves est insatiable. Le potentiel démographique s'accroissant alors de façon rapide, il n'est pas surprenant de constater que les cas de marronnage augmentent alors tout aussi logiquement et, partant, que le dispositif officiel de surveillance conduise davantage de capturés à la geôle que par le passé.

Le phénomène est-il contrôlé ? À la vue des courbes, cela semble globalement le cas sur la fin ; à l'échelle de la colonie, les entrées à la geôle connaissent une stabilisation, voire même une légère régression… Preuve de l'efficacité de la surveillance et des prises. Aux yeux des autorités, le filet doit sembler suffisamment serré, les mailles suffisamment étroites pour ratisser les campagnes, les bourgs ruraux et les centres urbains. À ceci près toutefois que la prison du Cap-Français détonne par rapport aux autres geôles coloniales, puisque le nombre de captures ne cesse d'augmenter, en particulier entre 1787 et 1790[17]. Certes, le dispositif de milice fait montre de sa vigilance et peut contribuer au satisfecit des autorités. Mais le simple nombre de captures ne dit rien des causes sous-jacentes, d'autant que le contexte prérévolutionnaire contribue à diffuser des idées nouvelles tandis que les esprits s'échauffent. Or les annonces de ces captures sont riches d'enseignements permettant d'éclairer quelque peu cet aspect inattendu.

Les capturés conduits à la geôle du Cap-Français

[16] Dans son article « Slave Rebellion during the Age of Revolution », dans Wim Klooster and Geert Oostindie (dir.), *Curaçao in the Age of Revolutions (1795-1800)*, Leiden, Brill, 2011, David Geggus voit (p.37) un lien statistique clair entre le nombre de soldats et les cas de révolte aux Antilles (moins de soldats = davantage de révoltes, et inversement en temps de guerre). Dans le cas du marronnage, peut-on penser à effectuer le même parallèle ? Merci à Philippe Girard pour la référence.

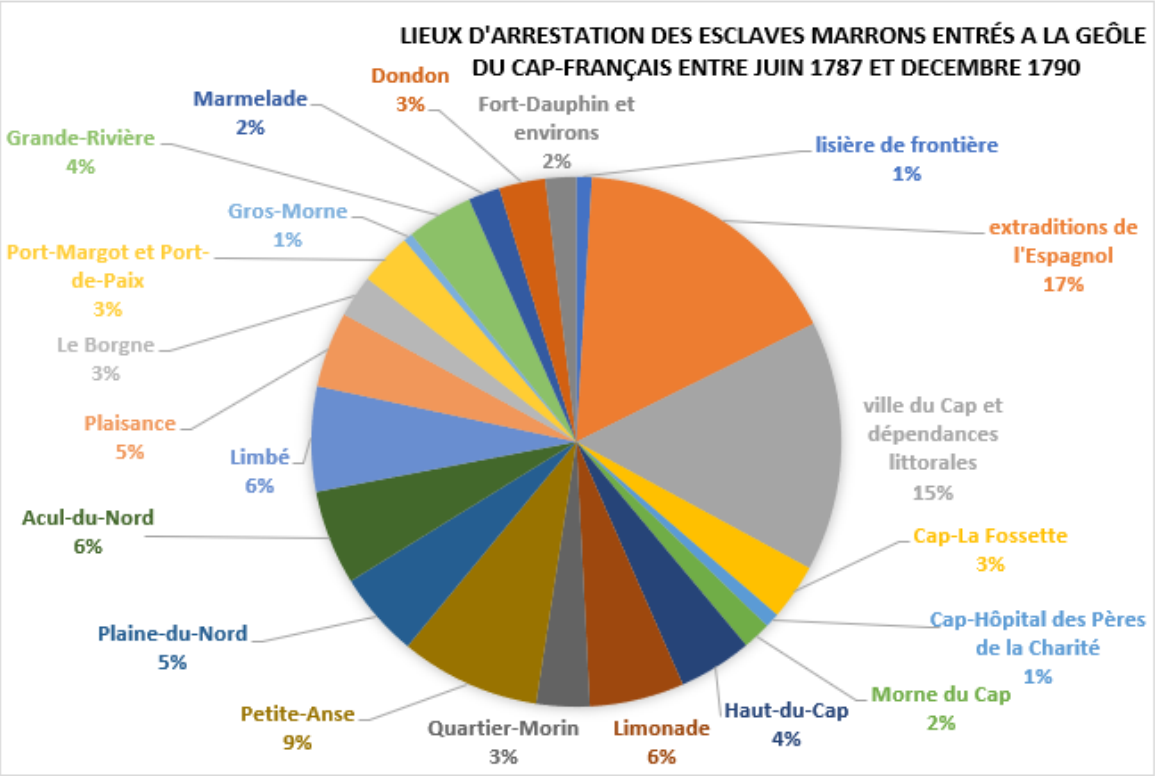
[17] Durant ces quatre années, les entrées à la geôle du Cap représentent 66% des entrées dans la partie Nord (Fort-Dauphin 28%, Port-de-Paix 6%), et 31% des entrées de l'ensemble des prisons de la colonie. C'est dire l'importance de la place.



Sauf erreur ou omission, on compte entre 1787 et 1790 2 445 cas différents (rajouter à cela 91 captures de récidivistes pour obtenir le nombre d'interventions de la maréchaussée). Ce groupe, qui se compose de 392 femmes (16% de l'effectif total) et 2 053 hommes (84%), marronne davantage entre mai et septembre que durant les autres mois, pour des raisons qui restent à creuser (davantage d'arrivées de captifs de traite en milieu d'année ? Lourdeur excessive des travaux agricole par rapport à la rudesse du climat ? Autres raisons ?).

Cela étant, notre interrogation sur ces marrons est notamment nourrie par une heureuse et rare particularité de la documentation : la mention des lieux de capture[18]. Dans un premier temps, voilà le graphique détaillé que l'on peut établir à partir des localisations.

[18] Ces mentions apparaissent (essentiellement pour la partie du Nord) à partir du milieu des années 1770 pour indiquer les « ramenés de l'Espagnol ». Elles ont ensuite progressivement tendance à devenir systématiques, mais disparaissent on ne sait pourquoi dans la plupart des annonces d'entrées à la geôle du Cap entre janvier et mai 1787 (soit le tiers des captures de cette année-là) avant de réapparaître (à la suite d'une directive officielle, d'une réclamation de lecteurs, d'un changement de personnel de geôle ?) à partir de juin 1787. Si bien que notre corpus de cas entre juin 1787 et décembre 1790 contient moins de 2% de cas non renseignés, permettant donc une approche fine de cette géographie des captures (en revanche, le lieu de provenance des marrons est très peu mentionné). Cela étant, ces indications de lieu d'arrestation sont d'une précision très variable du fait des aléas de ces entrées. On n'a parfois qu'un nom de canton malheureusement ayant des homonymes, voire à cheval sur deux paroisses (Les « fonds blancs » : au Fort-Dauphin ou au Terrier-Rouge ?), quelques endroits difficiles à repérer (les « Champs-Élysées » ; lieu-dit du Dondon), des indications vagues (arrestation « sur le chemin… » de la Petite-Anse, ou du Haut-du-Cap, par exemple ; faute de mieux, ont été retenus ces noms de localités). Ou encore des précisions de cantons qui ne sont pas systématiques comme, par exemple, dans le cas du Limbé : 150 arrestations, dont 21 précisées à la Soufrière, 12 à la Grande-Ravine. *Quid* des autres arrestations ? Elles n'ont pas de lieu de canton précisé, par probable négligence. Cela conduit à ne pas surinterpréter les localisations et à raisonner plutôt à l'échelle des paroisses, sinon même de zones géographiques plus larges. Par ailleurs, Il est bien difficile de savoir si le lieu d'arrestation correspond à un lieu de refuge ou de simple transit pour le marron attrapé, mis à part les quelques cas de captures « sur le chemin de… » ou en lisière de frontière (les démantèlements de camps ou d'abris ne sont guère mentionnés dans les annonces d'entrées à la geôle).



On constate que toutes les paroisses de la partie Nord sont concernées, à des degrés divers bien sûr, sans oublier la partie espagnole ; le marronnage est donc un phénomène à la fois diffus et… répandu.

Ce premier graphique pouvant cependant apparaître comme donnant une information trop éclatée, on peut proposer une interprétation par ensembles logiques pour faciliter la lecture et souligner les grandes tendances[19].

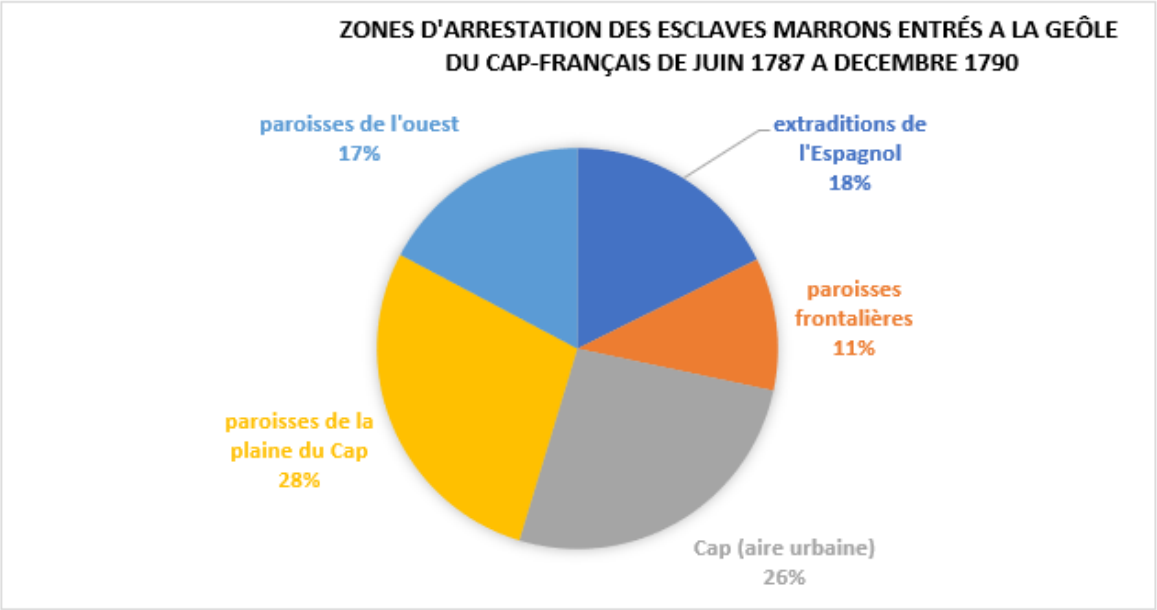
[19]**Paroisses frontalières** : Fort-Dauphin et environs (Trou-du-Nord, Terrier-Rouge, Ouanaminthe, Vallière), Dondon, Grande-Rivière, Marmelade

Cap-Français (aire urbaine) : ville du Cap, carénage et défenses, Gris-Gris, Bande-du-Nord, Port-Français, La Fossette, Hôpital des pères de la Charité, morne du Cap, Haut-du-Cap

Paroisses de la plaine du Cap : Limonade, Quartier-Morin, Petite-Anse, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord

Paroisses de l'ouest : Limbé, Plaisance, Port-Margot, Le Borgne, Gros-Morne.

À noter que le canton du Haut-du-Cap, administrativement inclus dans le territoire urbain, a été de même inclus dans l'aire urbaine, même si on peut objecter que ce canton donne directement dans la grande plaine, et qu'il faut contourner le morne pour se retrouver en ville. Par ailleurs, même si cela peut paraître anecdotique, on constate quelques arrestations de marrons dans la partie Ouest avant conduite à la prison du Cap (2 cas aux Gonaïves et 2 autres cas au Port-à-Piment). Les marrons arrêtés dans la partie espagnole de l'île avant d'être remis aux autorités françaises sont, en revanche, bien plus nombreux.

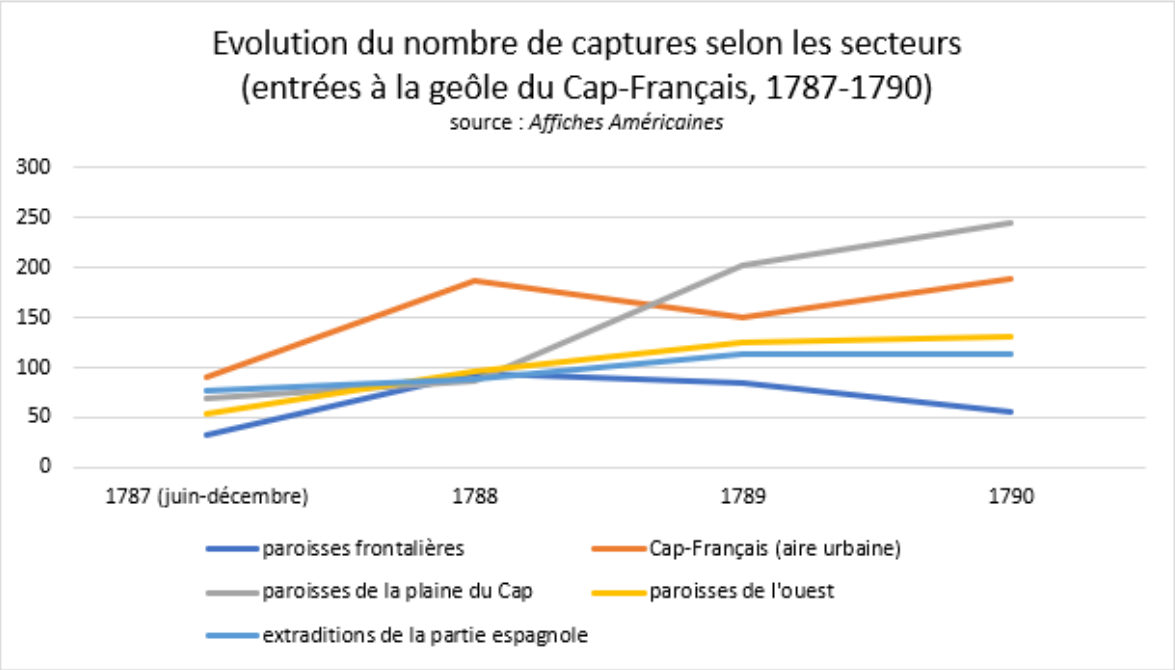


Premier constat : ça marronne donc de partout, dans toutes les directions. Malgré le risque de reconduite dans des geôles françaises, la tentation de se rendre dans la partie espagnole reste forte, et les lieux d'arrestations montrent, en toute logique, des marrons qui recherchent le chemin le plus court (via La Grande-Rivière, La Marmelade ou Le Dondon ; plus rares sont ceux capturés dans la zone d'influence du Fort-Dauphin puis renvoyés à la geôle du Cap). Le marronnage urbain (la ville comme lieu de départ, mais aussi de refuge) s'affirme nettement, mettant une nouvelle fois en relief la surreprésentation urbaine dans ce phénomène de fuite (alors qu'on n'a, en vision générale, qu'environ 5% d'esclaves urbains pour 95% d'esclaves travaillant sur les habitations) et, parallèlement, l'attraction que peut exercer l'aire urbaine pour des marrons issus de la campagne proche[20]. Quelques cas de marronnage maritime apparaissent. Qui plus est, la tentation d'aller vers l'ouest (et par la suite la partie Ouest de la colonie ?) n'est pas marginale dans ce mouvement général, soit pour fuir au loin, soit peut-être aussi pour rejoindre quelque bande gravitant autour du Borgne ou du Gros-Morne.

Par ailleurs, on compte 20 cas d'esclaves « espagnols » appréhendés dans la partie française (pour 413 esclaves « français » « pris à l'Espagnol »), 44 cas d'esclaves venant de la partie Ouest et 4 de la partie Sud, tous capturés dans la partie Nord, soit 2,5% de l'effectif total des capturés durant cette période ; eux-aussi fuyaient l'esclavage en tentant l'aventure au loin.

Surtout, et cela apparaît clairement, les paroisses de la plaine autour du Cap constituent la première zone pour le nombre de captures, dans cette fourchette juin 1787-décembre 1790, un peu devant l'aire urbaine. Cette première vision des choses peut être complétée par une mise en perspective chronologique, qui à la fois confirme ce premier constat et apporte une information singulière.

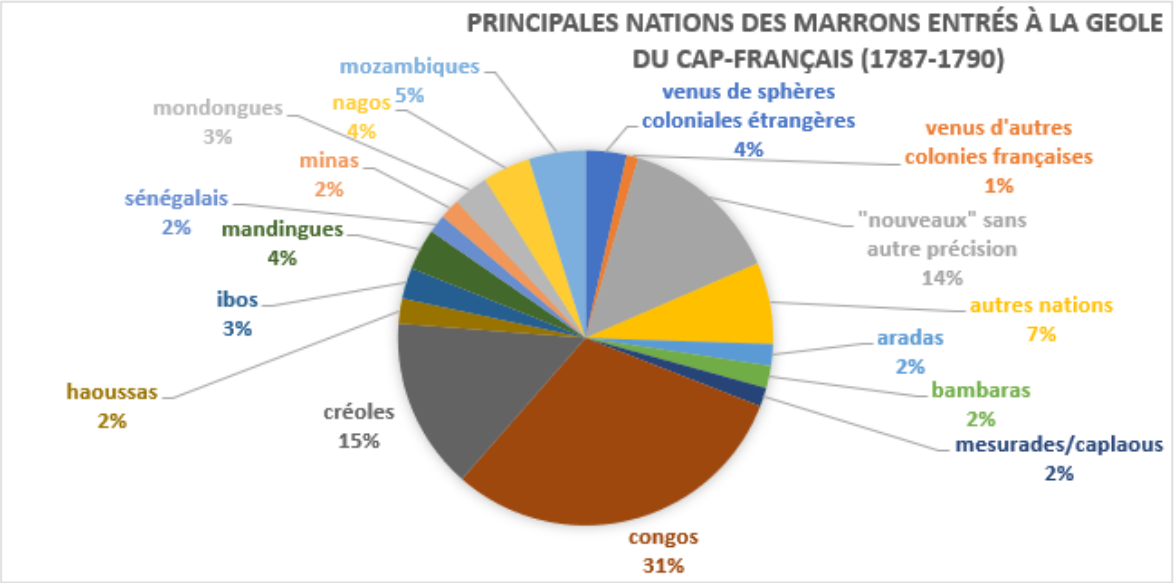
[20] Rappelons, si on suit le colon de La Grande-Rivière Claude Milscent (*Sur les troubles de Saint-Domingue…, op. cit.)*, qu'en 1790, existait au morne du Cap un camp d'une trentaine de marrons armés de manchettes ou de serpes.



Si, à la périphérie de la zone géographique polarisée par le Cap-Français, entre juin 1787 et décembre 1790, le nombre de captures de marrons tend à se stabiliser (voire même parfois régresser en ce qui concerne la lisière frontalière), et si l'aire urbaine confirme son importance, on voit en revanche dans les paroisses de la plaine que le nombre de capturés en 1790 est 2,8 fois plus important qu'en 1788, deux ans plus tôt. Spectaculaire augmentation, et qui interroge, quand on sait que la région qui se révolte en premier en 1791 est aussi celle qui marronne le plus les années précédentes.

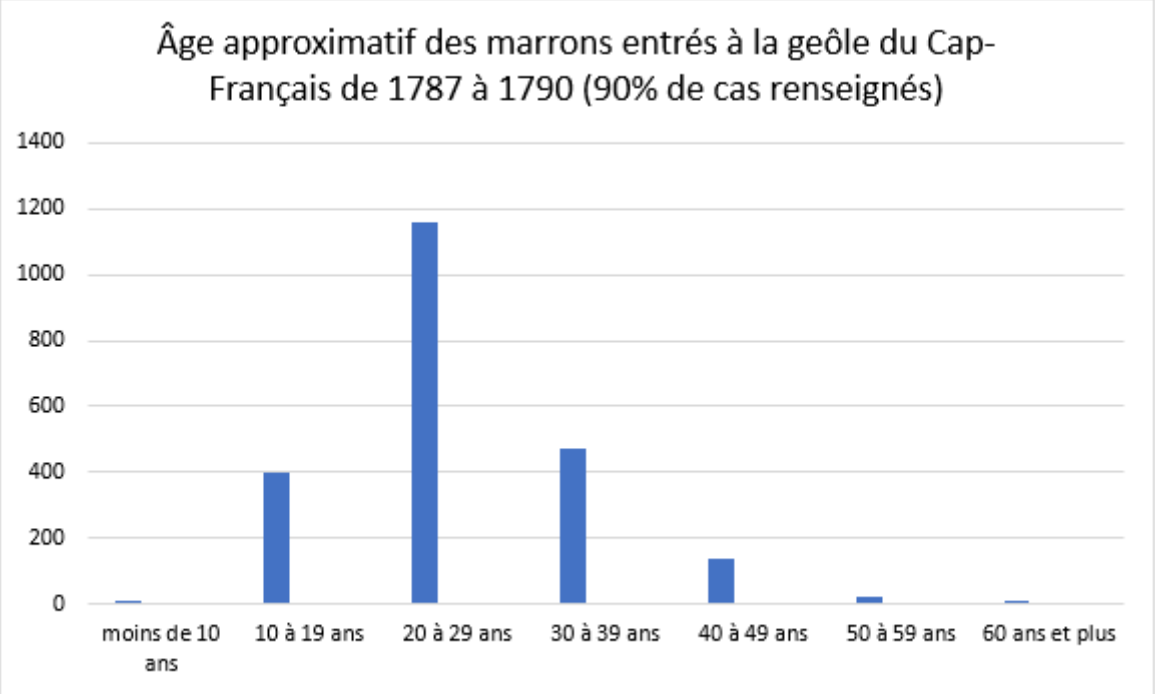
Profil des capturés entrés à la geôle du Cap (1787-1790)

Qui sont ces 2 445 hommes et femmes ainsi arrêtés ? Les arrivées massives de captifs dans la colonie ne font qu'accentuer le caractère très composite de la population réduite en esclavage et donc des marrons conduits à la geôle du Cap. Il apparaît que ce mouvement de marronnage est non seulement d'une géographie complexe mais aussi prend des formes très diverses. On a pour l'essentiel affaire à des cas individuels ou éventuellement en petits groupes (couple, ou 3 ou 4 départs d'un coup, d'un même lieu…). Par ailleurs, on peut estimer le nombre de propriétaires différents mentionnés à un bon millier, dont au moins 149 Libres de couleur (probablement davantage ; il est cependant difficile de faire le tri entre les homonymes, sans compter les graphies fantaisistes). Cette diversité de propriétaires correspond aux 2/3 des cas de marronnage relevés ; il reste un tiers de cas non renseignés, pour lesquels on peut penser qu'on aurait pu trouver encore de nouveaux noms de maîtres. Pareil foisonnement de noms renforce donc l'impression d'un aspect sporadique, diffus et aléatoire du mouvement de fuite ; il n'y a manifestement aucun plan d'ensemble. Quant aux « nations » attribuées à ces marrons, elles sont là encore très diverses.



La proportion de « congos » est certes importante, mais il faut se méfier du terme, pouvant signifier soit une origine du bassin du Congo soit une valeur générique pour dire « africain » (d'où parfois l'expression « congo franc » employée comme une sorte d'appellation d'origine pour les distinguer des autres). Les créoles sont un groupe conséquent, mais d'importance relative. Il faut souligner la part considérable des « nouveaux » (14% qualifiés de tels sans autre indication, ce qui souligne encore le caractère aléatoire des appellations) ; certains « nouveaux » se voient aussi attribuer une nation par des geôliers ou des miliciens plus perspicaces ou scrupuleux que d'autres – ils sont alors classés ici dans le groupe de cette « nation » – si bien que les qualifiés de « nouveaux » représentent de fait 20% de l'effectif total. Et ce n'est pas tout : la demande de bras est tellement forte lors de la reprise des activités en temps de paix que la colonie, outre la contrebande venue des colonies étrangères, fait venir des captifs de la zone de l'océan Indien (côte Est-Africaine surtout, Madagascar, Mascareignes, voire Indes) ; ces « mozambiques », rarissimes avant les années 1780, peuvent aussi être considérés comme « nouveaux » et composent jusqu'à 5% des prises de marrons autour du Cap dans les dernières années de la splendeur coloniale. Toutes ces personnes réduites en esclavage, nouvellement arrivées à Saint-Domingue et refusant leur condition, tentent donc de profiter de la première occasion qui se présente pour prendre la fuite. Mais connaissant mal le pays, plus facilement repérables peut-être que d'autres présentes depuis davantage de temps, leur proportion apparaît considérable parmi les capturés.

Il faut aussi souligner la jeunesse de ces fugitifs. Tout en faisant preuve de prudence pour des âges attribués de façon approximative par les geôliers, on ne peut que constater la forte proportion d'adolescents ou de jeunes adultes, qui constituent le gros de l'effectif. Si bien que méconnaissance du terrain, impatience, bouillonnement de la jeunesse sont des critères qui peuvent caractériser la majorité de ce groupe de capturés.



Qu'en est-il de leur aspect physique ? Mes études antérieures, sur d'autres contingents de marrons, permettent désormais une approche un peu moins à l'aveuglette[21]… et révélatrice de tensions croissantes.

[21] L'expérience pratique conduit à estimer que le sérieux des geôliers demeure variable (oublis, descriptions floues) quand il s'agit de noter les caractéristiques des marrons (lecture d'étampe approximative, variation dans les âges ou caractéristiques physiques oubliées, notamment quand on compare l'annonce de capture et celle de revente aux épaves d'un même individu). Il faut donc considérer les statistiques que l'on tire de ces relevés comme des approches ou des indications *a minima*, et non comme des données exhaustives ou précises. Par ailleurs, je ne mets pas ici les résultats de ma toute première étude (sur les marrons « étrangers » : anglais, espagnols…) car je n'avais pas pris en compte tous les paramètres que j'ai intégrés ensuite ; pour cette population particulière, sur un effectif de 1747 cas (captures et avis de recherche) on a 57% d'étampés, 0,6% ayant une oreille coupée, 2,1% portant une entrave et 6,5% finissant aux épaves.

Catégories de marrons	**Corpus**	**étampes**	**oreilles coupées**	**entraves**	**Blessures (travail ou capture)**	**forte maigreur**	**épaves**
de maîtres libres de couleur (1766-1790)	Captures (1840 cas)	71%	0,05%	2,8%	0,7%	0,5%	6,9%
	Captures et avis de recherche (2464 cas)	70%	0,3%	3,4%	1,2%	0,5%	4,8%
femmes (1766-1790)	Captures (4054 cas)	70%	0,1%	2,8%	0,8%	0,9%	12,4%
	Captures et avis de recherche (6008 cas)	69%	0,2%	2,3%	0,7%	1,1%	8,2%
placés à la geôle du Cap (1787-1790)	**Captures (2445 cas)**	**84,4%**	**1,5%**	**6,2%**	**3,4%**	**1%**	**22%**

On a affaire à un triste constat. Observons tout d'abord que la plume des geôliers qualifie de « maigre », « fort maigre » ou « très maigre » des fugitifs que l'on pourrait – osons ces mots – décrire comme décharnés, sinon squelettiques. Mais pour le 1% ainsi qualifié, combien en sont à un stade certes moins marqué mais néanmoins ne mangeant pas à leur faim ni de façon équilibrée ? Le problème est d'ailleurs plus vaste, en témoigne l'aspect des femmes marronnes (durant un quart de siècle). Tenter de se nourrir mieux est donc une motivation sérieuse pour marronner[22].

[22] À titre d'illustration, on ne citera ici que ce compte-rendu publié dans les *Affiches Américaines* du 20 février 1790, donc avec l'assentiment d'un pouvoir colonial pourtant sourcilleux quant au contenu de ce qui est publié, citation qui en dit long : « M. le comte de Reynaud, l'un des députés de Saint-Domingue à l'Assemblée nationale, a le 31 août [1790] fait une motion pour qu'il fut pourvu, d'une manière sûre et à l'abri de tout événement, à la subsistance des colons et des nègres de Saint-Domingue (…). M. de Reynaud a exposé que les colonies

Par ailleurs, on peut constater que les autres critères mentionnés sont, pour ces capturés de 1787-90, à la hausse par rapport aux deux autres catégories de marrons étudiées. On serait donc tenté de dire, pour la partie Nord tout au moins, que les maîtres marquent au fer rouge (étampage) davantage dans les dernières années de la colonie que durant celles précédentes ; la proportion de récidivistes ayant une oreille coupée (voire les deux) pour fait antérieur de marronnage est au minimum multipliée par 5 par rapport aux autres catégories étudiées (mais n'empêche pas certaines récidives) ; les porteurs d'entraves (nabot – sorte de boulet – pouvant peser jusqu'à 50 livres, soit 25 kilogrammes ; mais aussi collier de fer à plusieurs branches, carcan, chaîne au pied…), ainsi punis pour avoir déjà marronné, sont presque multipliées par 3, indice là-aussi d'une situation dégradée et tendue. Les cas de corps blessés par accident du travail ou lors de la capture connaissent une multiplication de quasiment par 4[23]. Quant au nombre de capturés qui finissent aux épaves, il établit un record (1 sur 5) et pose évidemment question (brouillage efficace des pistes par le capturé afin de ne pas être reconnu par le maître ? Refus du maître de récupérer son esclave en raison de frais de capture et de geôle trop élevés ? Ou encore refus du maître de tolérer davantage le mauvais esprit d'un rebelle pouvant perturber l'ambiance d'un atelier ? Tout ceci peut jouer, au cas par cas).

Au-delà de ces indications chiffrées, nous avons là autant d'indices en effet-miroir qui montrent que, lors des dernières années de l'Ancien Régime, pour la zone autour du Cap (et probablement aussi ailleurs), la violence institutionnalisée envers les esclaves s'intensifie. Autrement dit, la spirale infernale évasion/répression s'aggrave de façon dramatique, apportant un démenti cinglant aux beaux discours de certains planteurs sur la défensive, qui insistent sur le soi-disant bien-être d'esclaves encadrés par des maîtres prétendus humains, tentant de contrer la montée en puissance dans le royaume de discours critiques envers le système esclavagiste[24]. En retour, cette intensification de la violence ne peut-elle pas faire germer dans certaines têtes l'idée que seule une action massive de rébellion pourrait y mettre fin ? On est tenté d'écrire que la révolte de 1791 est

manquaient annuellement de vivres pendant trois ou quatre mois, soit à cause des sécheresses fréquentes, soit à cause des ouragans et des pluies surabondantes qui, se succédant alternativement, les font périr, soit encore parce que les vivres du pays ne pouvant se conserver en magasin, il était impossible d'en faire des approvisionnements. Il a très judicieusement fait observer que la disette était la principale cause de tous les désordres des ateliers, des querelles, des désertions, des vols, des révoltes et même des assassinats ; et que toute la prévoyance, tous les soins des colons ne pouvaient pas empêcher qu'il ne mourût de faim une quantité considérable d'esclaves ». La position défendue par ce député est de pallier aux « disettes » en mettant fin à « l'Exclusif mitigé » au profit du libre-échange commercial ; il oublie de reconnaître la responsabilité première incombant aux maîtres et gérants, à qui le Code Noir fait obligation d'entretenir la force de travail servile, mais que la pingrerie et la course au revenu poussent à faire fi de leurs devoirs ; au-delà de ce silence et d'une possible emphase oratoire pour appuyer sa prise de position en faveur du commerce libre, il n'en demeure pas moins qu'il y a du vrai dans ce constat. L'évocation des aléas climatiques fait référence aux sécheresses importantes ont touché la colonie (notamment le Nord) en 1776, 1778, 1780, 1781 ; quant aux ouragans, ceux de 1780 et 1785 ont été particulièrement violents, dans l'Ouest notamment (d'où peut-être une explication partielle au fait que le nombre d'entrées à la geôle du Port-au-Prince dépasse celui du Cap en 1786 ?). Merci à Philippe Girard d'avoir rappelé ces questions météorologiques.

[23] Coups manifestes par sabre ou manchette : 27 cas (1% des entrées) et un cas au moins de morsure par chien. À cela, on peut ajouter des marques infligées par le système esclavagiste : blessures au travail (au moins 36 cas, portées par 1,4% des capturés), brûlures (étampes mal faites ? 25 cas, 1% des capturés).

[24] Voir par exemple la *Lettre d'un créole de Saint-Domingue à la Société établie à Paris sous le nom d'Amis des Noirs* (signé : Belin de Villeneuve) – à Paris, 1789. Consultable en ligne sur le site de la Bibliothèque nationale de France, lien : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9796463r/f351.item.

peut-être, pour partie, une réponse à des conditions de travail et d'encadrement devenues plus dures.

Car que se passe-t-il durant les premiers mois de 1791 ? La documentation se fait brusquement fort rare (très peu d'exemplaires des *Affiches Américaines* de cette période nous sont parvenus, et la *Gazette de Saint-Domingue* nous renseigne davantage sur les parties Ouest et Sud) mais *a priori* il n'y a pas de raison de penser que la situation se soit apaisée dans les relations maître/esclave, au contraire, puisqu'on atteint un point de non-retour au regard de la suite.

Interrogations en guise de conclusion

On ne peut qu'être interpellé par la coïncidence entre la localisation de ces lieux de captures en augmentation dans la plaine du Cap et le lieu principal de déclanchement puis propagation de la grande révolte d'août 1791 (avec le Limbé, de l'autre côté de la ligne de mornes). Est-ce vraiment un hasard s'il s'agit du même endroit ? Faut-il voir dans cette augmentation localisée un signe avant-coureur de la suite ? Y aurait-il une relation de cause à effet, et si oui, laquelle ? Ainsi, par exemple, la présence parmi les meneurs de 1791 de Jean-François Papillon « Pétécou », en marronnage depuis 1787, et sa compagne Charlotte[25]. De même, on voit le commandeur Jean-Jacques de la sucrerie Noé-d'Héricourt, meneur de la « grève » de 1782, se retrouver aux avant-postes quand cette sucrerie donne le signal de la révolte dans la nuit du 22 au 23 août 1791, et mourir sous les représailles de Blancs, pour avoir participé à l'assassinat du procureur Duménil[26]. La question de la porosité entre le monde des « sédentaires » (les ateliers des habitations) et celui des « nomades » (ces marrons vivant en clandestinité), se pose bel et bien.

Parallèlement, à défaut d'une réponse précise qui reste à établir, quelques points méritent d'être rappelés.

Tout d'abord, quels regards, voire participation, les esclaves qui ne marronnent pas portent-ils au marronnage ? On est là au cœur d'un monde oral qui a échappé à tout relevé, mais n'en est pas moins réel : cachettes, refuges, ravitaillement, renseignement, la liste des possibles est longue, sans oublier les commentaires divers que les arrestations (ou au contraire les prouesses de ceux qui n'ont jamais été capturés et dont le recensement nous échappe) ont pu susciter. De même, comment sont commentées les exécutions en ville de chefs de bandes ou les marrons coupables de larcins ? Dans le même ordre d'idée, quels propos peuvent susciter les fréquents cortèges de marrons capturés et enchaînés qui, avançant sur les chemins sous l'encadrement sévère d'un peloton de maréchaussée, sont conduits jusqu'à la prison, donc au vu et au su de tout le monde ?

Ensuite, il faut se rappeler que quelques années avant la Révolution, au cœur-même de la grande plaine sucrière et au-delà, les ateliers se mobilisent en des « grèves » ou des « frondes » sporadiques pour exprimer leur mal-être : outre chez Noé-d'Héricourt (Acul-du-Nord, 1782 et 1786[27]), c'est aussi le cas chez

[25] Relevé par David Geggus, *The Haitian Revolution: A Documentary History,* Indianapolis, Hackett, 2014, p 33-35.

[26] Voir Jeremy Popkin, *Facing Racial Revolution, Eyewitness Accounts of the Haitian Insurrection*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007, p. 55.

[27] Incident dû à une augmentation brusque de la charge de travail et sur lequel le procureur Bayon ne s'étend guère (voir *Un grand seigneur et ses esclaves, le comte de Noé entre Antilles et Gascogne 1728-1816*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009, p.149). On peut aussi consulter « Jean-Jacques et Hippolyte, deux commandeurs meneurs de grève, ou comment sonner l'alarme à la sucrerie des Manquets (Saint-Domingue,

Lombard (Plaine-du-Nord, 1785), Bréda (canton du Haut-du-Cap, 1773 et 1790), Walsh et Choiseul (Petite-Anse, 1785), Galliffet (Petite-Anse, 1789), Rocheblave (Quartier-Morin, 1785), Chastenoye (Quartier-Morin, 1789), et plus loin à l'est Cabeuil (Trou-du-Nord, 1785)[28]. Là encore on a coïncidence géographique… et aussi expérience de l'action collective ; serait-ce le prélude à l'éveil d'une conscience politique, à tout le moins le constat que l'on peut arriver à certaines fins en faisant bloc ?

Autre conséquence probable, au sein même de la prison du Cap : du fait d'arrivées parfois en nombre, on peut penser à des moments de surpopulation carcérale (malgré des reventes aux enchères devenues très fréquentes pour libérer de la place en cellules), dans des conditions spartiates, voire de sordide promiscuité[29]. Y aurait-il comme effet collatéral plausible l'entretien d'un esprit de rébellion parmi les détenus, prompts à se raconter les uns les autres leurs escapades et leurs captures, et les éventuels moyens d'éviter de se faire prendre à l'avenir… ? Peut-on aussi penser que des camaraderies d'infortune se nouent et se prolongent par la suite ? Par ailleurs, une fois le maître ayant récupéré son esclave marron, *quid* de ce que le marron réincorporé dans son atelier d'origine peut raconter à ceux qui n'ont pas marronné ?

À l'autre bout de la hiérarchie sociale, les autorités coloniales ont-elles conscience que cette aggravation soudaine des tensions en ville et dans la plaine du Cap peut être la traduction d'un feu couvant sous la cendre, ou sous-estiment-elles l'avertissement ? En apparence, partout ailleurs – y compris dans la partie Nord – le phénomène du marronnage semble contenu ; mais dans la plaine du Cap et dans l'aire urbaine, la mobilisation de pelotons de surveillance conduit à l'intensification des captures que l'on a pu constater. Or, il ne semble pas que le sénéchal du Cap, et encore moins le gouverneur général et l'intendant (résidant au Port-au-Prince, il est vrai) aient eu conscience que la situation pouvait être plus grave que ce qu'en montraient les apparences. Il faut toutefois remarquer que dans les années 1789-91, la colonie est en proie à des agitations qui sont certainement prioritaires à calmer aux yeux des administrateurs : tensions croissantes entre Blancs – loyalistes face aux autonomistes – conduisant à l'Assemblée autonomiste de Saint-Marc en 1790, ou entre Blancs et Libres de couleur (dont la rébellion Ogé-Chavannes au Nord, impitoyablement matée début 1791). Tel un problème endémique, le marronnage peut alors sembler un épiphénomène demeurant sous contrôle.

De fait, dans et autour du grand port, le souci royal d'améliorer un tant soit peu le sort des esclaves (ordonnances de Castries de 1784 et 1785), les idées révolutionnaires ou, au contraire, celles opposées à tout changement, circulent et les querelles se multiplient. Or les esclaves ont des yeux et des oreilles ; même atténués, même déformés, même tronqués, certains de ces débats leur parviennent. Qu'en pensent-ils, qu'en disent-ils, comment s'approprient-ils cette agitation politique dans l'air du temps ?

1782) », dans « Histoires d'Esclaves » (dossier dirigé par Nathalie Dessens et Jean-Pierre Le Glaunec), Transatlantica, revue d'études américaines, 2/2012 : https://journals.openedition.org/transatlantica/6205

[28] Outre mon travail sur les habitations Bréda et Noé, il s'agit de renseignements transmis par David Geggus quand je préparais ma thèse (voir *Un grand seigneur et ses esclaves…, op.cit.*, p.148) ; éléments repris ou complétés par Philippe Girard, « Le marronage et la révolte de 1791 : le cas de la plantation Bréda du Haut-du-Cap », *Revue d'études haïtiennes/Journal of Haitian Studies*, vol. 28, n° 2, automne 2022, pp. 98-121, et John Garrigus, *A Secret among the Blacks*, *op. cit*., chap. 7 (« The Haitian Revolution Begins »). Malgré la rareté de la documentation, l'expérience de ces « grèves » et le rôle en particulier des commandeurs sont encore à interroger.

[29] Le *Plan et profil des prisons civiles et criminelles du Cap* (1774), FR ANOM, 15DFC0382C (signalé par Philippe Girard) montre une quarantaine de petites cellules et deux salles communes, pour les marrons et les condamnés.

Il reste donc bien des points à explorer – si tant est que la documentation le permette – pour en savoir plus sur le marronnage et sur la genèse d'une révolte qui va déclencher un mouvement irréversible. Et s'agit-il d'un mouvement unitaire, ou plutôt – étant donné la multiplicité des acteurs – d'une convergence de motivations diverses qui se rejoignent provisoirement à un moment et dans des conditions devenues favorables ?

Toujours est-il que cette étude statistique confirme l'existence préalable d'un foyer d'agitation, d'une zone géographique potentiellement plus sensible que d'autres : plus de marrons capturés implique forcément plus de marrons qui circulent. Pour le formuler autrement, le thermomètre indique que la fièvre monte mais, au-delà du symptôme, reste à établir le diagnostic des causes. Quant au remède…. On a, à l'image ironique des médecins de Molière, des maîtres qui y répondent en administrant un surcroît de violences et des autorités officielles qui pensent juguler ladite fièvre par des patrouilles de milice peut-être arrivées aux limites de leur capacité. Tôt ou tard, pareille logique ne peut aboutir qu'à une impasse, laquelle finit par se traduire par une révolte en masse longtemps impensable aux yeux des dominants.